

dû leur réclamer. Les percepteurs étaient des comptables, formés pour ce travail. La plupart des cultivateurs ne sont pas comptables. Plutôt que de recourir aux tribunaux et d'assumer des frais qu'ils ne pouvaient acquitter, bon nombre d'entre eux ont emprunté de la banque afin de payer les montants exigés d'eux.

L'élevage du porc dans ma province fournit un excellent exemple du fléchissement de la production. L'an dernier, nous en avons vendu moins d'un million tandis que pendant les bonnes années, le chiffre dépassait trois millions. En outre, chacun le sait, nous n'avons pas rempli, il s'en fallait de beaucoup, le contrat de l'an dernier selon lequel nous devions fournir 70 millions de livres de bacon à la Grande-Bretagne. Le Gouvernement devrait donc remettre à l'étude son programme d'imposition élevée s'il tient à obtenir la production qui, nous nous y attendons, deviendra bientôt nécessaire au pays.

En premier lieu, ma région a été aux prises l'an dernier avec une des pires récoltes de l'histoire. Au printemps, le sous-sol manquait d'humidité; puis, pendant deux mois, pas une averse n'est tombée dans bon nombre de districts. En juin, cependant, il a plu, ce qui a presque miraculeusement sauvé la récolte. En conséquence, à la mi-juillet, les cultivateurs comptaient moissonner une des plus belles récoltes qu'ils aient vues depuis plusieurs années. Mais du soir au lendemain, la gelée a tout dévasté. Tels sont les aléas qui affligent les cultivateurs des Prairies. Cela ne s'est pas produit en un jour. Nous avons eu des gelées pendant trois jours successifs. Une fois les ravages de la gelée terminés, les cultivateurs ont constaté que le rendement avait baissé de plusieurs boisseaux l'acre, peut-être de 25 ou 30 p. 100 et que la catégorie était passée, de n° 1 ou n° 2 du Nord qu'elle aurait été normalement, au n° 5 ou n° 6 ou à la catégorie de provende dans bien des cas. Voilà ce qu'il en est. Disons que si le prix initial du n° 1 s'établissait à \$1.40 le boisseau, le prix initial de la provende, à l'éleveur, n'était que de \$1, ce qui ne rapportait aux cultivateurs de ma région que 82c. Voilà qui donne une idée des problèmes qui se posent aux producteurs fromentiers et aux cultivateurs en général.

Ils commençaient à peine à s'habituer aux gelées, beaucoup d'entre eux ayant rectifié leurs bénéfiques estimatifs afin de payer un peu ici et là, ils commençaient à peine à moissonner quand, le 25 septembre, le temps a changé, après une semaine de temps favorable aux moissons. Depuis, il n'y a pas eu une seule journée qui se prêtât aux moissons.

Dans la région que j'habite, au moins la moitié de la récolte dort sous la neige, soit en gerbes, soit laissée en andains, soit intacte. Les gens ont commencé à s'y servir de moissonneuses combinées. La situation que j'ai décrite a rendu l'année très dure pour nos cultivateurs.

Je m'étais proposé de m'étendre assez longuement sur le paiement initial versé à l'égard de la récolte de l'an dernier. Lorsqu'on a abaissé le chiffre de \$1.75 à \$1.40 je me suis dit que le ministre du Commerce (M. Howe) s'était certainement trompé. Nous avons déjà, une fois, voulu relever à \$1.75 ce versement initial, mais, avec l'aide de ses partisans, le Gouvernement a réussi à nous en empêcher. Peut-être ceux-ci ne sont-ils pas aussi satisfaits aujourd'hui. Ils se rendent compte en effet que malgré leur avis, et malgré celui du Gouvernement, le ministre du Commerce n'en a pas moins annoncé, récemment, un versement provisoire de 20c. le boisseau pour le blé, de 10c. pour l'avoine et de 20c. pour l'orge. Ce versement provisoire sera assurément utile, dans une certaine mesure. Mais, quoique la vie renchérisse, quoique tout nous coûte aujourd'hui plus cher, l'accord international sur le blé qui restera en vigueur pour deux années encore diminue le bénéfice du cultivateur. Nous sommes obligés d'accepter un prix décroissant pour notre blé et si ceux qui se sont engagés par contrat à nous l'acheter ne l'aiment pas, ils peuvent s'adresser ailleurs, à la Russie, à l'Argentine ou n'importe où, l'accord n'étant guère, en somme, qu'une entente tacite.

Le paiement provisoire dont j'ai parlé il y a un instant aidera considérablement les cultivateurs qui ont pu battre et livrer une partie de leurs céréales. Cependant, ceux qui n'ont pu couper ni battre leur récolte et la livrer ne retireront pas grand chose de ce paiement. Les gens qui n'ont battu aucune partie de leur récolte auront donc un grand besoin du paiement final à l'égard du blé mis en commun pendant la période quinquennale de 1945 à 1949, ces deux années étant comprises.

Bon nombre de gens se demandent encore pourquoi les cultivateurs réclament une certaine compensation en vertu de cet accord. Il faut dire d'abord qu'à même la récolte de 1946 le Canada devait fournir à la Grande-Bretagne 160 millions de boisseaux de blé à \$1.55 le boisseau, en vertu de l'accord conclu entre le gouvernement canadien et le gouvernement anglais. Au cours de cette campagne agricole, la Commission du blé,—que j'estime hautement et que j'appuierai aussi longuement que je siégerai ici, sachant les difficultés et les pertes que les bourses des céréales nous ont occasionnées par le passé,—